



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le 08/07/2021

ID : 022-200067981-20210629-DELBU202106\_076-DE



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU

DÉPARTEMENT D'ILLE -ET - VILAINE

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue Janvier BP 72102  
35021 RENNES CEDEX 9

mél. : DRFIP35.POLE-EVALUATION@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

le 21/06/2021

*Le Directeur à*

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean – Marie ZOPPIS

téléphone : 02 99 66 29 43

courriel : jean-marie .zoppis @dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 4729321

Réf OSE: 2021-22004-45224

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DE L'ARMOR  
A L'ARGOAT

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*Désignation du bien :* Une parcelle de terrain à bâtir

*Adresse du bien :* Koad Yen Bihan 22140 Bégard

*Valeur vénale :* 14 530 € HT

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

## **1 – SERVICE CONSULTANT**

CA GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DE L'ARMOR A L'ARGOAT

AFFAIRE SUIVIE PAR : MADAME PORNIN AUDREY

## **2 – DATE**

de consultation : 10/06/2021

de réception : 10/06/2021

de visite :

de dossier en état : 10/06/2021

## **3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'une parcelle viabilisée en zone d'activités .

## **4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelle cadastrée ZB 12 de 1 453 m<sup>2</sup>.

## **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : CA GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DE L'ARMOR A L'ARGOAT

## **6 – URBANISME – RÉSEAUX**

Parcelle située en zone UY au P.L.U de la Commune .

## **7 – DATE DE RÉFÉRENCE**

## **8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale de l'ensemble est estimée à 14 530 € HT avec une marge d'appréciation de 10 %

## **9 – DURÉE DE VALIDITÉ**

La durée de validité du présent avis est d'un an.

## **10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental/régional des Finances publiques  
et par délégation,

ZOPPIS Jean - Marie

Inspecteur

